

Buyle: « 4 millions pour des salles condamnées »

PALAIS DE JUSTICE Les travaux de sécurisation contestés

La Régie des bâtiments a demandé un permis pour rénover et transformer en quatre salles d'audience sécurisées divers locaux situés dans une cour intérieure du palais de justice l'an prochain, révéliions-nous ce mardi. Cette dépense fait bondir l'ex-bâtonnier du Barreau de Bruxelles Jean-Pierre Buyle. *« C'est contradictoire ! Cet investissement de plus de 4 millions d'euros est fait en pure perte puisqu'en même temps, le gouvernement a décidé d'affecter le socle du palais de justice à autre chose que du judiciaire. »*

Concrètement, les quatre salles d'audiences sécurisées sont prévues pour être affectées

à la justice pénale. Or le gouvernement précédent a décidé que tout ce qui est sous le socle du palais, soit quelques 45.000 m², sera affecté à du non judiciaire.

En clair, comment expliquer que le SPF Justice prévoit d'investir 4 millions d'euros dans des salles dont il sait d'ores et déjà qu'elles seront supprimées ?

Sur le fait que ces salles seront sécurisées, Jean-Pierre Buyle, administrateur à la fondation Poelaert favorable au maintien de toute la fonction judiciaire au palais, ajoute : *« Il suffit d'installer un contrôle à l'entrée, de fermer 26 entrées du palais, de n'en maintenir que deux et de les*

sécuriser. » En attendant, le projet a reçu ce mardi le feu vert de la Commission de concertation de la Ville de Bruxelles. ■

MARC BEAUDELLOT

RETROUVEZ
TOUS LES
PROGRAMMES
DE CINÉMA SUR
cine news.be

BX

Soir 29.10.14